



La notion d'incapacité de travail en droit pénal

Actualité législative publié le **22/07/2020**, vu **664 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

La notion d'incapacité de travail en droit pénal

La notion d'**incapacité de travail** ou **IT** ou **incapacité totale de travail** ou **ITT** en droit pénal est une unité de mesure de la gravité des blessures physiques ou psychiques dûes à une infraction pénale.

Cette appréciation relève du médico-légal. Elle varie donc plus ou moins d'un médecin à l'autre. L'idéal est d'être médicalement examiné dans une unité médicojudiciaire (UMJ).

Le **certificat d'examen médical (CEM)** initial peut être augmenté par des **CEM** subséquents que seul le médecin initial peut modifier et augmenter.

Le travail, ici, est une notion médicale qui fait référence au fait de manger, de boire, de faire ses besoins, de se laver, de se lever, de s'asseoir, de se coucher etc.

Les ITT ont des retentissements plus ou moins graves sur tous les aspects de la vie de la victime. Ainsi, la victime peut être atteinte au niveau psychique ou psychologique comme par exemple le *pretium doloris* soit le prix de la douleur, les préjudices d'agrément en tous genres, troubles anxieux, phobies, blocages psychiques, troubles psychiques en tous genres, troubles du comportement, troubles du sommeil, pertes mnésiques ou troubles de la mémoire immédiate ou plus lointaine etc, ainsi que physique ou somatique tel que au niveau esthétique, fonctionnel, sensoriel etc.

La notion d'ITT se compte en jours : ainsi des violences volontaires ayant atteint 8 jours d'ITT sont contraventionnelles alors qu'à partir de 9 jours elles sont délictuelles.

Un accident de la circulation routière peut par exemple amener la victime à 3 mois d'ITT ou plus.

Les juges tiennent le plus souvent compte du **CEM** initial sans se fier aux certificats subséquents et en plus.

Pour plus de détails et aller plus loin :

<https://www.juritravail.com/Actualite/informations-patient/Id/298484>

<https://conseil53.ordre.medecin.fr/content/itt-0>

<https://www.sba-avocats.com/avocat-droit-penal-des-victimes-d-infractions-penales-incapacite-totale-de-travail-itt.html>

<https://chir-ortho.com/presentation-du-site/informations-medico-legales/duree-ditt/>